



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N° 188 février 2021

**LE COURRIER LAÏQUE PEUT
ÊTRE LU SANS MASQUE.
PROFITEZ-EN !**



14 février
Repas de soumonce générale
à emporter - Page 32



Bulletin de commande de repas de soumonce générale

Dans ce numéro

2021 : Avanti	p. 3
Quiz-serpent	p. 4
Droits et liberté : les bonnes nouvelles de 2020	p. 5
Pensée	p. 7
Euthanasie : le point sur la législation actuelle	p. 8
Hommage à Lily Faes	p. 10
Lu pour vous : « La société du sans contact – Selfie d’un monde en chute »	p. 12
Jeu pervers de la délation et autoritarisme, dérives d’une société en crise	p.18
Réflexion et introspection de confinement en trois temps - Deuxième temps : ensuite la musique	p. 23
Repas d’entre les Fêtes à emporter : Une aventure dans la bonne humeur et la convivialité	p. 28
Morlanwelz Balade laïque - Un groupe FaceBook réservé à nos membres	p. 30
Quelques réflexions à méditer	p. 31
Vol-au-vent à emporter à l’occasion de la soumonce générale	p. 32

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](https://www.banque.be/BE76068219711895)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2021

La cotisation annuelle est fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2021

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**



2021 : AVANTI

Personne ne peut nier que 2020 fut une année désastreuse à plus d'un titre.

Bien sûr, c'est surtout la Covid-19 qui nous a apporté son cortège de douleur, de tristesse, de peur, de solitude,

de méfiance de l'autre, mais aussi de solidarité, d'entraide, de dévouement, de soutien, du pire et du meilleur.

873 millions de cas dans le monde, dont 60.000 en Belgique.

2 millions de morts dans le monde dont 20.000 en Belgique.

Depuis la seconde guerre mondiale, nous n'étions plus « habitués » à compter nos morts par milliers !

La guerre 1940-1944, en Belgique, c'est 88.000 morts - civils et militaires - en 4 ans soit une moyenne de 18.300 sur 10 mois.

La Covid : c'est 20.000 sur la même durée.

Comparaison n'est pas raison me direz-vous, mais l'ampleur de la pandémie ne peut être niée, comme certaines personnes ou certains complotistes essaient de le faire.

N'oublions pas que l'extermination des juifs par l'Allemagne nazie continue à aussi à être niée !!!

Nous sommes, chez nous, hors de la guerre militaire classique, mais sommes-nous conscients que nous devons mener de front plusieurs combats, non pas seuls, mais avec le reste du monde.

Cette pandémie nous a démontré, si cela était encore nécessaire, que, comme le disait Didier Melon, dans l'émission de la RTBF : « Le monde est un village ».

Mais son village était plein de douceur, idyllique, hors des réalités que la pandémie actuelle nous révèle, alors que dans de nombreux endroits du monde, la détresse est l'apanage des populations.

Devons-nous pour autant nous lamenter sur le monde ou nous rappeler que des guerres, ça se gagne et que notre planète mérite que nous nous battions pour qu'elle survive, qu'elle continue à offrir aux générations futures ce pourquoi elle existe.



Quels sont les combats que nous devons mener ?

Même si la pandémie occupe prioritairement nos préoccupations, les combats que nous devons mener parallèlement restent guidés par notre conception des valeurs humaines

auxquelles nous adhérons et de ce que la nature nous permet de réaliser, à la condition que nous la respections.

Il nous faut donc nous référer aux valeurs universalistes qui peuvent rassembler les hommes, valeurs qui doivent déterminer les orientations sociales, économiques et écologiques du monde politique en son sens le plus large, celui de civilité ou Politikos, qui désigne ce qui est relatif à l'organisation ou autogestion d'une cité. Les enjeux sont connus de tous : épuisement des ressources naturelles, dégradation de la faune et de la flore partout dans le monde mais, pour l'humain aussi, non-respect des minorités, augmentation des inégalités allant jusqu'au déni de démocratie.

Cette vision est aux antipodes des dominants qui orientent l'évolution de nos sociétés, des super fortunes s'approprient, grâce à la puissance de l'argent, le droit de détruire le monde sans aucune vision de l'avenir de cette planète qui ne leur appartient pas.

Soyons au côté de ceux qui font de la devise « Liberté-Egalité-Fraternité » le combat de chaque jour.

Yvan Nicaise

Un oiseau né en cage croit que voler est une maladie

Alejandro Jodorowski

Quiz-serpent

Au moment où je rédige ce quiz, nous sommes toujours dans la situation où la reprise de nos activités n'est pas, ou très peu possible.

Aussi, à défaut d'animation et de conférence, je vous propose un QUIZ-SERPENT.

Son principe

Au fil des pages, plusieurs questions seront proposées dont les réponses se trouveront dans une autre page annoncée. A cette page, d'autres questions se trouveront vous renvoyant à une autre page, d'où l'appellation « quizz-serpent ».

Il est possible que certaines réponses soient dans l'un des articles.

A chacun de les trouver.



Rendez-vous à la page 7
Bonne chance !

Yvan Nicaise



Droits et liberté : **les bonnes nouvelles de 2020**

Notre société ne se résume pas aux frontières de notre pays ni de celles de l'Union européenne. Dans un monde où la communication circule quasi instantanément, les décisions prises aux quatre coins du monde influencent consciemment ou non notre

manière d'appréhender l'évolution de notre propre société.

Le triste exemple du comportement du président Trump n'a pas qu'un impact sur la vie démocratique américaine mais influence ceux qui y trouvent un « modèle » de société. Lorsque des hommes politiques, belges notamment, saluent la politique de Trump, il y a quoi de s'inquiéter dans notre pays.

Mais il faut aussi faire connaître les bonnes nouvelles, les décisions politiques prises dans certains pays qui vont dans le sens de ce que nous, laïques, espérons conformes à la déclaration universelle des droits humains.

Au Danemark

La législation au Danemark reconnaît désormais que les relations sexuelles sans consentement constituent un viol !

C'est le résultat d'années de travail et de campagne d'Amnesty International menés par des victimes qui, en racontant leur histoire douloureuse, ont contribué à l'adoption de la loi qui permettra que d'autres femmes n'aient pas à subir le même calvaire.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le Danemark n'est que le 12ème pays d'Europe à reconnaître les rapports sexuels sans consentement comme des viols.

En Argentine

Deux ans après un premier rejet de la part du Sénat, les députés argentins ont adopté le projet de loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi, soutenue par le président Alberto Fernandez, prévoit la possibilité d'avorter jusqu'à la quatorzième semaine.

L'Argentine est le 4ème pays d'Amérique Latine à légaliser l'avortement après Cuba, l'Uruguay et le Guyana.

En Corée du Sud

Après 66 ans d'interdiction, l'IVG n'est plus illégale jusqu'à 14 semaines mais sans loi pour l'encadrer.

En Ecosse

En 2020, l'Ecosse a voté la distribution gratuite de protections périodiques à toutes les femmes qui en ont besoin.

Quand la Belgique prendra-t-elle une telle décision ?

Au Soudan

L'excision est désormais illégale au Soudan. Le Conseil souverain a approuvé une loi pénalisant l'excision, une pratique ancestrale qui reste très répandue dans le pays. Cette autorité formée de civils, dont des femmes et des militaires, a approuvé une série de lois, dont celle criminalisant l'excision, une pratique « qui porte atteinte à la dignité de la femme », selon un communiqué du ministère de la justice.

En Sierra Léone

Le gouvernement de Sierra Leone a permis aux jeunes filles enceintes de retourner à l'école. Une bonne nouvelle, dans ce pays où il est malheureusement fréquent que des jeunes filles subissent des mariages forcés et précoces, et tombent enceintes au cours de leur scolarité.

Au Costa Rica

Ce pays devient le premier pays d'Amérique centrale à autoriser le mariage homosexuel, malgré que le président de l'Assemblée, le pasteur évangélique Eduardo Cruickshank, a tenté de s'y opposer en arguant d'un "conflit constitutionnel" entre les pouvoirs législatif et judiciaire et en déclarant sur les réseaux sociaux que "Je suis engagé dans la défense de la famille telle qu'elle a été conçue et qu'elle convient à notre Père céleste".

En Suisse

Parmi les derniers pays d'Europe occidentale à ne pas autoriser le mariage pour tous, la Suisse a accepté en 2020 toutes les unions. Cela inclut le don de sperme pour les couples de lesbiennes, la naturalisation facilitée du partenaire et l'adoption conjointe. L'adoption de l'enfant du partenaire est déjà autorisée depuis 2018, mais la procédure est longue et risquée.

Citons malgré tout deux mauvaises nouvelles

Non au mariage pour tous

Malheureusement, actuellement, 6 pays de l'Union européenne ne reconnaissent actuellement aucune forme d'union civile pour les homosexuels : la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Bulgarie et la Pologne.

La migration en Europe

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 14.854 migrants et réfugiés sont entrés en Europe par la mer à la mi-mars 2020. C'est une hausse de près de 50 % par rapport aux 10.771 arrivées irrégulières recensées pendant la même période l'an dernier dont 219 décès « officiels » en mer.

Yvan Nicaise

Quiz : un peu de littérature

1. Qui a écrit « L'idiote » ?
a. Pouchtin b. Tolstoï c. Dostoïevski
2. Qui a écrit « Les liaisons dangereuses » ?
a. L'abbé Prévost b. Laclos c. Mme de Staël
3. Qui a écrit « Harry Potter » ?
a. David Yates b. Joanne Rowling c. Agatha Christie
4. Qui a écrit « Le capital » ?
a. Friedrich Engel b. Max Brothers c. Carl Marx
5. Qui a écrit « Le deuxième sexe » ?
a. Simone de Beauvoir b. Madame Bovary c. Simone Veil



Réponses en page 10

Pensée

Il est un coin perdu, loin des bruits de la ville qui, depuis bien longtemps, est entré dans ma vie.

J'y pense, j'y repense. Il est là dans mon cœur.

Tous ses parfums m'enchantent.

Son ciel bleu, son soleil, sont pour moi sans pareil.

Et le soir, quand les cigales se calment, que les chouettes en un cri sortent de leur sommeil, j'entends dans le lointain les sonnailles des brebis. Et je cours, je cours rejoindre le Papé qui rentre son troupeau.

Les étoiles s'allument une à une. Tout est sérénité. Je m'endors et rêve d'y revenir toujours.



Yvonne Lepain-Baras

Euthanasie : le point sur la législation actuelle



Parler de la vie est toujours plus agréable que de parler de la mort.

Et pourtant, face au devenir de chacun de nous, avoir le droit de choisir de mourir dans la dignité a été un combat que, comme laïques, nous avons gagné.

Choisir, lorsque c'est possible, les modalités de notre fin de vie est légalisé en Belgique depuis la loi du 15 mars 2002. L'euthanasie est un acte par lequel une personne, le patient, demande à un tiers, le professionnel de la santé, de mettre fin à sa vie intentionnellement et avec son consentement via une injection de produits anesthésiants.

D'abord réservée aux personnes majeures, elle a été étendue, 10 ans plus tard, aux mineurs.

En mars 2020, la Chambre a modifié la loi une nouvelle fois.

1. La déclaration anticipée

La déclaration anticipée, dont la durée de validité était limitée à cinq ans, est désormais valable pour une durée indéterminée.

Les chiffres du service public fédéral Santé publique ont permis de constater que, sur les 130 000 déclarations anticipées établies au cours des dix dernières années, près de 30 000 avaient expiré car bon nombre d'intéressés oublient que le délai de cinq ans est passé et que la déclaration anticipée doit être renouvelée, ce qui conduisait à des situations pénibles allant jusqu'au refus de pouvoir accéder à l'intention première du patient.

Et si la personne change d'avis ?

Pas de problème. Une déclaration anticipée peut être modifiée ou retirée à tout moment.

Est-il possible de faire enregistrer une déclaration anticipée relative à l'euthanasie ?

Oui mais cet enregistrement est facultatif. Rendez-vous auprès de votre administration communale avec le formulaire complété. Le fonctionnaire communal procède à l'enregistrement sur base du formulaire papier dans la base de données du SPF Santé publique. De cette manière, les médecins peuvent être rapidement informés de l'existence d'une déclaration anticipée. Dans la déclaration, vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes de confiance qui ont pour rôle d'informer le médecin traitant de votre volonté.

Néanmoins, la meilleure manière de garantir le respect de la volonté du patient est d'en remettre une copie à son médecin traitant.

Existe-t-il un document officiel reprenant l'ensemble des dernières volontés d'une personne ?

Non. Vous êtes libre d'y mettre divers éléments mais seuls les points suivants seront pris en compte, à savoir : l'euthanasie, le refus de consentir à une intervention déterminée, le don d'organes, le don de corps à la science et le mode de sépulture.

2. Le refus d'accéder à une demande d'euthanasie

Dorénavant, un médecin qui refuse d'accéder à une demande d'euthanasie sur la base de sa liberté de conscience ou toute autre raison doit fournir au patient les coordonnées d'un centre spécialisé en matière de droit à l'euthanasie.

La loi précise également qu'aucun médecin n'est tenu de pratiquer l'euthanasie et qu'aucune autre personne n'est tenue de participer à une euthanasie.

Aucune clause écrite ou non écrite ne peut empêcher un médecin de pratiquer une euthanasie dans les conditions légales.

3. Conditions d'accès à l'euthanasie

La loi du 28 mai 2002 précisait déjà que le patient qui "se trouve dans une situation médicale sans issue et fait état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable" peut bénéficier de l'euthanasie.



4. Condition supplémentaire importante toujours applicable

Le malade doit formuler lui-même la demande d'euthanasie pour l'activer et être conscient et lucide à ce moment. Il doit formuler sa demande oralement plusieurs fois et la confirmer par écrit. Si le malade n'est pas capable d'écrire pour une raison physique, il peut demander à un tiers de le faire à sa place en présence de son médecin. Ce tiers ne peut avoir aucun intérêt matériel au décès de la personne malade.

Yvan Nicaise

Sources : lois du 28 mai 2002 et du 15 mars 2020

Un peu de littérature - Réponses de la page 7

1. Qui a écrit « L'idiot » ?
c. Dostoïevski
2. Qui a écrit « Les liaisons dangereuses » ?
b. Laclos
3. Qui a écrit « Harry Potter » ?
b. Joanne Rowling
4. Qui a écrit « Le capital » ?
c. Carl Max
5. Qui a écrit « Le deuxième sexe » ?
a. Simone de Beauvoir

Quiz : qu'ont-ils inventé ?

1. Thomas Edison
a. La radio b. La télévision c. Le phonographe
2. Benjamin Franklin
a. Le réfrigérateur b. Le paratonnerre c. Le magnétophone
3. Internet
a. Bill Gates b. Tim Berners-Lee c. Mark Zuckerberg
4. Qui a inventé le fil à couper le beurre ?
a. La firme solo b. Kia, un esquimau c. Laya, un Tibétain
5. Qui a inventé le téléphone sans fil ?
a. Des scouts avec deux boîtes de conserve b. George Sweigert
b. La RTT afin d'économiser des câbles



Réponses en page 17



Hommage à Lily Faes

Madame Liliane Faes, dite Lily, est décédée à Carnières ce 25 novembre 2020.

Née à Paris le 3 octobre 1932, mais de retour à Bellecourt, elle sera élevée par des grands-parents maternels en wallon uniquement. Embauchée aux Ets Bellefroid à La Hestre, elle y rencontrera son futur époux, Paul Désiré. « Pas assez payée », elle deviendra aide-familiale pendant 1 an. Mariée, elle vient habiter au 61, rue Saint- Eloi à Carnières mais consacra son

temps libre à quantité de bénévolats, entre autres en faveur des victimes du tsunami de 2004.

En 1977, elle entre dans la vie artistique, joue du théâtre en wallon avec « Les Dévoués » de Manage qui ont fusionné avec « Art et Progrès » de La Louvière puis avec « Excelsior » d'Haine-Saint-Pierre, présidé par Edmond Taquet et participe à « Bèrdèladjes » en 1994 - émission culte d'Antenne Centre. Elle devient membre de la Fédération wallonne du Hainaut et de la commission religieuse de l'Union culturelle (traduction de textes de la Bible et de messes en wallon.) En 83, elle entre aux « Scribeûs du Centre ». Ses poèmes seront retranscrits chaque mois dans le mensuel « El Mouchon d'Aunia ». (Un mouchon représente la liberté, l'envol de l'imagination tantôt avec humour tantôt avec gravité.)

En 1999, Lily ouvre un atelier wallon pour adultes à l'hôtel communal de Morlanwelz « Les Walloneûs ». La troupe propose des saynètes, des sketches, des chants dans des maisons de repos, des soirées spectacles au Centre culturel du Sablon à Carnières, à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz où l'auditoire dégustera « avû boneûr » ses poèmes et chansons.

En décembre 2017, l'état de santé de Lily la contraint à arrêter ; le reste du groupe sera alors pris en main par Jean-Pierre Soumois, défenseur de la langue wallonne de et à Morlanwelz.

Lily était une figure emblématique, femme du terroir, pour ses profondes convictions : la défense de la langue wallonne. » Sa personne reflétait sa force, surtout appréciée pour son franc-parler en des termes les plus simples possibles, « Pourquoi parler compliqué. Ecrire, c'est pour que cela soit compris par le simple citoyen, l'homme du trottoir. »

Lily était une anthologie vivante du wallon du Centre « **A l'èscole dè no racènes** »... **Le wallon ne doit pas se perdre, c'est notre patrimoine.** » Paroles de Lily.

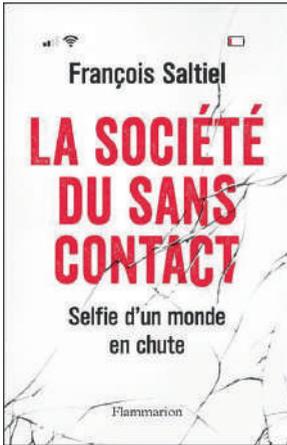
Extrait d'un de ses poèmes préférés : El Pètit Boneûr.

...In ptit boneûr, c'est prèsquè rî-n,
c'est l'bone odeûr du frèche café
vîr ène saki qu' onvwat voltî,
in tchirlotâgje bî-n apréstè

Quand vos vîrez in ptit boneûr,
qui fèt risète su vos fèrnièsse,
faut l' rinsèrer dèvins vo keûr,
sinon, i pût candjî d'adresse...

Hommage publié avec l'accord de Marie-Ghislaine Paul, fille de Lily.

Annette Tilmant



Lu pour vous :
**« La société du sans contact –
Selfie d'un monde en chute »**
Une synthèse pour ouvrir la réflexion

Une émission de « La première » de la RTBF, le Mug du 18 novembre 2020, m'a donné l'envie de me procurer le dernier livre de François Sautiel¹ « *La société du sans contact* » paru en septembre 2020 aux éditions Flammarion.

Je vous brosse quelques passages qui m'ont interpellé, abasourdi, inquiet, révolté face à une philosophie libertarienne qui sape les fondements de notre

démocratie.

Contrairement aux publications complotistes où les sources d'information sont imprécises, absentes, voire manipulées ou purement inventées, ce journaliste cite, à tout moment, des faits ou situations exposés, ses sources facilement consultables, fiables et vérifiables en fin d'ouvrage.

Pour entrer dans le sujet

« Toute notre existence peut désormais se vivre derrière un écran. Le travail s'exécute à distance, l'amour se filtre sous algorithmes, et notre intimité se travestit sur les réseaux sociaux. Sous l'emprise d'une connexion permanente, nous nous éloignons paradoxalement les uns des autres » et de souligner que les réseaux sociaux ont transfiguré les frontières de l'intime ; nous scrutons la vie des autres tout en exposant allègrement la nôtre.

Séduits par les belles promesses de la révolution numérique, nous acceptons chaque jour un peu plus le monde dessiné par les GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

« Alors que l'urgence climatique n'a jamais été aussi forte, les géants des GAFAM s'en soucient peu et participent activement à la destruction de la planète à travers la pollution numérique ».

Sautiel pose ainsi clairement la réalité d'une révolution planétaire qui nous est présentée comme irréversible voire naturelle, dans une « société du non contact » où les humains ont tendance à moins se regarder, se toucher et s'embrasser, dans une société que l'universitaire américain Sherry Turkle définit comme nous sommes « seuls ensemble ».

Un constat cruellement rattrapé par la COVID-19 !!!

L'empire des réseaux sociaux

Le rêve des inventeurs du selfie est de nous faire passer le maximum de temps, voire toute notre vie sur les réseaux sociaux, ce que l'auteur qualifie de zombies du mobile...et ils sont en passe d'y arriver.

Nous découvrons aussi l'application californienne qui, pour une poignée de dollars, vous permet de filer la personne choisie à la manière d'un détective privé.

Comment ? En donnant à l'application le numéro de portable de votre cible qui, en cliquant sur un SMS reçu, installera un mouchard qui dispensera des dizaines de messages influenceurs visant à faire changer son comportement, comme vous le souhaitez !

L'empire de la surveillance



Nous connaissons tous les avantages des GPS, des applications téléchargées sur Apple Store, les bracelets électroniques portés par les détenus mais sans être peut-être conscients que ces applications conduisent à un traçage constant de notre localisation et répertorie le moindre de nos déplacements. A nous de décider si nous les installons mais veillons au moins à les gérer.

En Chine notamment, l'utilisation qui est faite de ces applications combinée avec un impressionnant réseau de caméras de surveillance maintient l'ordre public par la peur. Un modèle autoritaire que l'Occident conteste... tout en s'en inspirant. L'auteur nous présente des situations extrêmes pour nous mais existantes DONC réalisables.

Un exemple parmi d'autres.

« En Chine, à l'Est du pays, les « laolai » - les mauvais payeurs - font l'objet d'un traitement spécial avec leurs téléphones portables. Les opérateurs téléphoniques, qui travaillent en étroite collaboration avec les tribunaux, leur imposent une sonnerie particulière à chacun de leurs appels ! Cette mélodie de la honte retentit dans l'espace public et le « laolai » ne peut cacher aux autres sa triste situation. Lorsqu'un interlocuteur tente de le joindre, la traditionnelle tonalité est remplacée par cette annonce : « La personne que vous êtes en train d'appeler a été placée sur une liste noire par le tribunal. Veuillez l'exhorter à remplir ses obligations légales. » Un message de délation qui ruine d'un seul coup (de fil) sa réputation. Reconnaissez qu'il n'y a pas mieux pour dissuader tout éventuel employeur (d'embaucher) ».

Encore plus inquiétant, dans la province d'Hebei, une application a été déployée pour géolocaliser à 500 mètres à la ronde les individus endettés ».

Des caméras pour déceler nos émotions

Pouvoir interpréter nos émotions à des fins de sécurité ? Inimaginable ?

Eh non, puisqu'en 2019, une start-up française a approché la municipalité niçoise pour leur proposer un logiciel révolutionnaire capable d'analyser des expressions sur les visages filmés par les caméras de surveillance afin de « pouvoir savoir » si un individu « mijote un sale coup ».

Même si ce projet a provoqué un tollé et de vives contestations dans l'opinion publique, il reste en attente...

(Nice dispose déjà de 2.666 caméras pour 340.000 habitants = 1 caméra pour 125 habitants.)

En Chine, un lycée teste un système pilote d'analyse faciale pour capter le niveau d'attention et pour repérer les « cancrs » mais aussi pour analyser en temps réel les états émotionnels des élèves et les effets produits par l'enseignement et aussi les enseignants.



Du télétravail au travailleur invisible

« Nous sommes tous, à notre échelle, des travailleurs du clic ».



Les grands pontes de la Tech n'ont pas attendu le confinement pour ériger le télétravail en pratique d'avenir. Google et Facebook prévoient dans 10 ans le « télétravail à vie » pour 50 % de leur personnel avec tout bénéfice pour ces géants du net.

Côté dit positif : sans bureau attitré, l'employé a l'impression de « briser la routine ». Il jouit d'une liberté de mouvement bien qu'il soit

toujours à son ordinateur portable et aux tâches qui lui incombent MAIS il devient un travailleur invisible.

Plus de bureau personnalisé, plus de relations durables entre collègues, plus personne ne remarque la personne malade... ou licenciée, plus de possibilité d'évoquer les conditions de travail ou d'éventuelles revendications donc plus d'activités syndicales.

« Diviser pour mieux régner » vous connaissez ?

Bien d'autres situations sont évoquées dans ce chapitre :

Stress et solitude, difficulté de concilier espace de travail et espace privé, « Zoom sur la visio surveillance, dénonciation du collègue un rien trop relax à domicile...

Les turkers, la plateforme des travailleurs de l'ombre

« Accédez à une main-d'œuvre mondiale, à la demande, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 », telle est la phrase d'accueil du site Amazon Mechanical Turk.

Depuis 2005 déjà, près de 500.000 « turkers », pour 2€ de l'heure voire quelques centimes selon les régions du monde, travaillent à la chaîne pour traduire des bouts de texte, identifier des images violentes ou pédopornographiques, éliminer des scènes d'horreur - décapitation, pendaison... - pour participer à l'illusion d'une intelligence artificielle (IA) autonome !

Et cela sans aucun soutien psychologique, bien entendu.

L'amour virtuel flirte avec illusion : Tinder

Tinder est un des outils de rencontres créé en 2013.

Ce qui est paradoxal chez Tinder, c'est de constater l'écart entre la promesse du service et la réalité de terrain car les algorithmes ne sont pas neutres, ils reproduisent les tendances sociales et sont majoritairement programmés par les hommes. Les femmes sont très minoritaires dans le monde de la Tech : moins de 20%.

La vérité est que, lorsque des personnes confient à une entreprise privée la charge de leur vie affective, elle remplace le hasard de la rencontre par le mystère des algorithmes.

Génération No-Sex !



Parler d'une société sans contact nous amène à parler du sexe.

Des études américaines prouvent que les jeunes générations font moins l'amour que leurs parents.

« *Un jeune couple au lit avec Netflix trouvera peut-être plus de satisfaction à regarder passivement une série plutôt que de rechercher l'orgasme* »

Au Japon, l'amour virtuel semble avoir la cote via le logiciel Vocaloid qui permet de s'emparer de son

image pour assouvir ses fantasmes créatifs.

Un constat : des individus nouent des relations plus profondes avec les objets technologiques, grâce à l'intelligence artificielle, des relations si fortes qu'elles conduisent à se passer d'un partenaire humain.

Les poupées sexuelles, partenaires idéales d'un monde déshumanisé

Au-delà de « bordels » peuplés de poupées sexuelles en attente de clients (depuis 2017 à Barcelone et 2018 à Paris), une entreprise américaine (RealDoll) vend des poupées, véritables robots équipés d'une intelligence artificielle (IA) et soumise...

« *Quoi de mieux pour que le « mâle » se sente investi d'un rôle de maître nourrissant son sentiment de supériorité* ».

A titre de comparaison, RealDoll fabrique des poupées masculines mais qui ne représentent que 10 % du marché.

Ces poupées sont la forme ultime du processus de déshumanisation.

Procréation : vers *Le meilleur des mondes*

De l'avis de gynécologues, les couples consultent davantage pour des problèmes d'infertilité, ce qui peut laisser supposer que le concept de « l'exogène » (développement d'un embryon et du fœtus dans un utérus artificiel), situation largement expérimentée, notamment en 2016 à l'Université de Cambridge sur des embryons humains, pourrait conduire à une déshumanisation de la procréation.

Alors, pendant qu'une couveuse remplacerait le ventre des femmes, l'humain pourrait vivre avec un robot, ce qui serait la dernière étape d'une société sans-contact.

Nous ne sommes pas loin du livre de science-fiction « *Le meilleur des mondes* » écrit en 1931².

Autres chapitres de ce livre « La quête de l'immortalité et vers la fin des Etats ? »

Malgré leur intérêt, ces chapitres sont si denses que je n'en présenterai pas la synthèse.

Exemples : retrouvailles virtuelles d'une mère avec son enfant perdu, conversation virtuelle post-mortem avec un robot porteur des mémoires de son père, parler au quotidien avec son double numérique... Mais aussi la recherche de l'immortalité, le transfert de l'esprit et la disparition de « l'Etat régulateur », de « l'Etat castrateur » et la course des milliardaires vers l'espace.

Je vous invite plutôt, si vous êtes intéressé, à vous procurer ce livre.

Quelques réflexions à titre de conclusion

Rejeter le numérique n'a pas de sens car il fait partie de notre vie comme de notre futur. Par contre, « *l'éducation à la culture numérique est un enjeu important primordial pour préparer et accompagner les jeunes générations qui, bien que nées avec le digital, sont encore loin de la maîtriser* ».

Veiller à éduquer nos enfants au fait de toujours considérer les robots comme des machines.

« *Nous devons être conscients des dangers des machines conversationnelles qui demain sans doute remplaceront les smartphones, car elles pourraient facilement se substituer à la nounou, au professeur, au parent ou à l'ami et s'installer dans le quotidien d'un enfant délaissé. Ce constat vaut aussi pour les seniors esseulés ou les célibataires d'un bout à l'autre de la pyramide des âges* ».

Quant à moi, je vous invite à apprécier tout ce que les relations humaines ont de chaleureux, tout ce que la découverte de l'autre a d'enrichissant, tout ce que la liberté de choix, d'imprévu, d'expérience de vie nous fait grandir mais aussi que chaque parcours de vie est unique, donc que chacun est unique.

« Naître, vivre et mourir » est de tous les temps, de toutes les époques, de tous les lieux de vie sur terre.

Ne confions pas aux GAFAM et aux machines nos choix d'existence.

RESISTONS.

Yvan Nicaise

Rmq : Toutes les parties *en italique* sont des extraits fidèles du livre.

1. François Saltiel est journaliste, réalisateur et producteur.

Il tient une chronique quotidienne dans 28' sur Arte. Il a publié « Le vendeur de thé qui changea le monde avec un hashtag » chez Flammarion en 2018.

2. « Le meilleur des mondes » est un roman d'anticipation d'Aldous Huxley paru en 1932.

Suivi en 1958 d'un essai consacré à ce livre « *Retour au meilleur des mondes* » insistant notamment sur les évolutions du monde qu'il perçoit comme allant dangereusement vers le monde décrit dans son ouvrage.

Qu'ont-ils inventé : réponses de la page 10

1. Thomas Edison

c. Le phonographe

2. Benjamin Franklin

b. Le paratonnerre

3. Internet

b. Tim Berners-Lee (c'est en mai 1990 qu'il adopte l'expression de World Wide Web pour nommer son projet)

4. Qui a inventé le fil à couper le beurre ?

c. Laya, un Tibétain (qui n'arrivait jamais à découper ses mottes de beurre de yack, vu qu'elles gelaient régulièrement, à cause de la température plutôt fraîche au Tibet !)

5. Qui a inventé le téléphone sans fil ?

b. George Szigert

Quiz : société

1. L'origine du mot euthanasie :
 - a. Du nom d'Eugène Nazie, première victime de la piqure anesthésiante
 - b. Du grec « eu » bien et « thanatos » mort
 - c. D'Anastasia épouse de l'empereur byzantin Tibère
2. La déclaration anticipée d'euthanasie peut comporter :
 - a. Le don d'organes
 - b. Le mode de sépulture
 - c. L'heure de l'euthanasie
3. La durée de la déclaration anticipée d'euthanasie est de :
 - a. De durée indéterminée
 - b. De 5 ans
 - c. Au choix de la personne
4. En Chine, Les « laolai » sont :
 - a. Des louageurs de service
 - b. Des mauvais payeurs
 - c. Des délateurs de mauvais payeurs
5. En Belgique, la dénonciation :
 - a. Est assimilée à la délation
 - b. Est obligatoire lorsque la vie de personnes est en danger
 - c. Est une atteinte au respect de la vie privée

Réponses en page 22



Jeu pervers de la délation et autoritarisme, dérives d'une société en crise

2020 a (enfin) tiré sa révérence. Les fêtes de fin d'année, que la majorité des Belges avaient prévu de fêter en petit comité, étaient néanmoins redoutées par les experts... ainsi que les retours de zones rouges. Quel est le bilan à la fin janvier tandis que la vaccination en est toujours en phase 1a ? La baisse du nombre quotidien de nouvelles contaminations reste timide et la progression de nouveaux variants plus contagieux suscite l'inquiétude.

Quoi qu'il en soit, le seuil fixé et espéré par le gouvernement – 800 contaminations par jour pendant 3 semaines – semble encore loin. La crainte d'une troisième vague et la lassitude d'une situation qui semble s'éterniser ont échauffé les esprits et... donné à certains des envies chevaleresques, voire vengeresses. Comme l'a expliqué Dominique Patte dans notre « Le courrier Laïque » numéro 162, les notions de délation et de dénonciation sont bien

distinctes de par leur(s) motivation(s). La deuxième a pour objectif de faire connaître un crime pouvant nuire à autrui ou à l'intérêt général tandis que la délation est motivée par l'intérêt personnel, l'intention de nuire.

Geste citoyen ou règlement de compte ?



Les forces de l'ordre ont dû faire face en cette fin d'année à une recrudescence des dénonciations, que ce soit par lettre anonyme ou par téléphone. Le porte-parole de la zone de police de Charleroi, David Quinaux, confie « *C'est une horreur, on en reçoit des dizaines par jour. Depuis le mois de mars, cela n'arrête pas. Les gens dénoncent tout et n'importe quoi. On reçoit même des courriers anonymes réalisés avec lettres découpées dans les journaux et collées sur une feuille de papier. C'est du genre :*

dans le studio du troisième étage, à côté de l'appartement d'une cousine, il y a une dame qui coiffe. Si en 40, on avait dénoncé comme ça, il ne resterait plus beaucoup de coiffeurs aujourd'hui ! ».

Sur les réseaux sociaux aussi, on retrouve des dénonciations, photos à l'appui.

Selon les quelques témoignages recueillis dans les commissariats, cela va de l'envie de se venger de son voisin à l'inquiétude que l'on a du mal à maîtriser. Selon la psychologue et professeure québécoise Geneviève Beaulieu-Pelletier, lorsque les gens évoluent dans un climat menaçant, ils se sentent anxieux et se tournent vers des valeurs conservatrices, vers ce qu'elle appelle de l'autoritarisme social. « *La délation serait un moyen pour certains de se rassurer. Des gens peuvent essayer de diminuer leur angoisse en dénonçant des situations, comme des déplacements en famille, qui pourraient néanmoins être légitimes.* »

Il arrive que la dénonciation aide la police à stopper des « lockdown partys » ou autres rassemblements mais souvent, elles sont calomnieuses et empêchent les vraies interventions.

Aux yeux de la loi, que doit-on dénoncer et que risque le délateur ?

En Belgique, la dénonciation est encouragée dans des affaires criminelles comme le trafic de drogue ou le terrorisme. Une personne en infraction pourrait recevoir une réduction de peine s'il dénonce le commanditaire.

Dans certains cas, la dénonciation est même obligatoire : selon l'article 29 du Code d'Instruction criminelle, les fonctionnaires doivent dénoncer au procureur du Roi les délits et les crimes dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Une obligation similaire, reprise dans l'article 30, pèse sur les particuliers qui sont témoins d'un attentat soit contre la sécurité publique, contre la vie ou la propriété d'un individu. Aucune peine n'est néanmoins prévue en cas de non-dénonciation, hormis si il s'agit de non-assistance à personne en danger.

A contrario, comme le stipule le Code pénal dans son article 445, une dénonciation mensongère envoyée par écrit aux autorités peut être punie par la loi : «... *un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de cinquante à mille euros (à majorer des décimes additionnels, donc à multiplier par 8)*. A condition de prouver le caractère calomnieux de la dénonciation et que la victime introduise une plainte.

Balance ton voisin !

Certains récits peuvent révéler un total manque d'empathie de la part du délateur. Le 9 janvier, le petit Vinz, 8 ans, rentrait chez lui à Hasselt pour fêter sa guérison d'un cancer. Quelques camarades de classes l'attendaient dans la rue pour l'accueillir chaleureusement, mais cela n'a pas plu à un voisin qui a décidé d'en faire écho anonymement à la police, laquelle est rapidement arrivée sur place pour constater qu'aucune faute n'avait été commise : « *Les enfants avaient tous moins de 12 ans et les parents et professeurs qui étaient là respectaient les distances de sécurité et avaient tous un masque.* », explique le chef de la police locale. Un autre voisin s'est insurgé sur Facebook : « *Cher voisin anonyme, j'espère que tu as profité de ton geste héroïque. Qu'est ce qui te faisait peur ? Les élèves qui font partie d'une même bulle ? Leurs parents qui attendaient de l'autre côté de la rue et masqués ? C'est le fait que des voisins, aussi masqués, avaient accroché quelques messages ? J'espère que tu as profité d'avoir gâché le retour à la maison d'un garçon qui s'est battu durant un an contre le cancer en période de coronavirus. J'espère que tu arriveras à t'endormir sereinement ce soir. Mais si c'est ça la nouvelle norme, je m'en passerais bien* ».

Nos autorités incitent-elles à la dénonciation ?

En mars 2020 déjà, le bourgmestre de Welkenraedt – il n'est pas le seul – n'hésitait pas à appeler les habitants de sa commune à dénoncer ceux qui ne respecteraient pas les règles en vigueur. A ceux qui l'accusaient d'un retour dans les années 40, il se justifiait au nom de la santé publique. La Zone de police

Bruxelles Nord invite aussi sur sa page Facebook à signaler les divers manquements aux règles gouvernementales. Selon la porte-parole Aman Ikhak, c'est simplement une autre méthode d'obtenir des informations car les inspecteurs de quartier voient leur travail ralenti en raison de la distanciation sociale.

Dans d'autres pays, l'herbe n'est pas forcément plus verte. Dès le début de l'épidémie, en Nouvelle-Zélande, la police locale a mis en place une plate-forme numérique appelant à la dénonciation. Assailli de connexions, le site a planté en quelques heures à peine.

Au Québec également, l'appel des services de police de Montréal est sans équivoque « *On encourage les gens à dénoncer. Nos gens au 9-1-1 sont présents, ont la capacité de répondre à l'ensemble des appels. On est en survie actuellement* », lâchait le directeur de la police.

Pour plus de productivité encore, des villes sud-coréennes ont décidé d'octroyer aux meilleurs coparazzis - contraction de coronavirus et de paparazzis - des récompenses pouvant s'élever jusqu'à 750 euros.

En somme, les choses vont moins loin chez nous. Il faut dire que notre rapport à la délation est très différent. La Belgique, tout comme les autres pays touchés par les deux guerres mondiales, reste marquée par la délation qui sonne comme une trahison. Le gouvernement préfère compter sur la bonne-volonté des citoyens.

Le lourd passé de la délation



Nous voilà donc face à un retour des corbeaux, phénomène regrettable mais révélateur des angoisses de notre peuple et faisant inévitablement écho au passé. Lors de l'Occupation nazie, bien que la dénonciation était essentiellement antisémite, elle était parfois pratiquée par des pairs. Ainsi, des Juifs dénonçaient des Juifs. Citons l'exemple d'un dentiste empêché d'exercer qui en dénonce un autre qui, lui, poursuivait son activité...

Evidemment, à l'époque, les conséquences étaient incomparables, les autorités ayant un pouvoir de vie ou de mort sur les personnes dénoncées.

L'historien français Laurent Joly l'explique, ce type de comportement s'observe depuis que le pouvoir existe : « *il s'est toujours trouvé des hommes et des femmes pour dénoncer leurs semblables aux autorités (au nom du « bien public »)*. Le

délateur, particulièrement dans les situations de crise économique, de guerre ou de dictature, pense utiliser le pouvoir dans le but de régler ses comptes personnels, qu'ils soient motivés par l'idéologie, l'intérêt, la vengeance ou la frustration. L'intéressé s'exprime toujours au nom de la justice, mais d'une justice définie à sa manière.»

Avons-nous envie de nous diriger vers la délation générale, vers une société de méfiance ? Dans un pays démocratique comme le nôtre, rejetons la délation et renforçons la coopération, la confiance et la solidarité en nous serrant les coudes afin de traverser cette période difficile avec dignité.

Sophie Bultot

Sources

Marianne Klaric, Coronavirus, restrictions et dénonciations, 21/12/2020, RTBF.be

La Vérif RTLInfo, Fanny Linon nous en dit plus sur la délation, 14/10/2020

JOLY L., La délation antisémite sous l'occupation, Presses de Science Po, 2007/4 N°96

La dénonciation de la honte, Sudinfo.be, 11/01/2021

https://www.rtb.be/info/societe/detail_reveillons-et-regles-covid-l-auteur-d-une-denonciation-calomnieuse-risque-amende-et-peine-de-prison?id=10661023

<https://www.moustique.be/27657/infractions-aux-regles-covid-petit-tour-du-monde-de-la-delation>

<https://soirmag.lesoir.be/290927/article/2020-03-30/coronavirus-un-site-de-delation-victime-de-son-succes>

Au secours citoyen, réveillez-vous! Courrier laïque 162 Mars 2018

<https://www.justice-en-ligne.be/-/La-denonciation-comme-source-d-information-a-disposition-des-autorites-judiciaires>

<http://www.ejustice.just.fgov.be>

Société : réponses de la page 18

1. Dans l'Union européenne, combien de pays refusent le mariage pour tous ?
 - Réponse dans l'article « Bonnes nouvelles »
2. L'origine du mot euthanasie :
 - b. Du grec « eu » bien et « thanatos » mort
3. La déclaration anticipée d'euthanasie peut comporter :
 - Réponse dans l'article « Euthanasie »
4. La durée de la déclaration anticipée d'euthanasie est de :
 - Réponse dans l'article « Euthanasie »
5. En Chine, Les « laolai » sont :
 - Réponse dans l'article « Société sans contact »
5. En Belgique la dénonciation est :
 - Réponse dans l'article « Délation »

Quiz : paix, liberté et droits de l'homme

1. Quels belges ont reçus le prix Nobel de la paix ?
a. Henri La Fontaine b. Léopold II c. Georges Pire d. Léon Degrelle
e. Jules Bordet f. Maurice Maeterlinck g. Auguste Beernaert
2. Les premières chartes des droits de l'homme ont existé :
a. En Perse, en 539 avant notre ère
b. A Rome, 87 avant notre ère
c. En Belgique, en 1789, à Polleur
3. En Belgique, en quelle année la peine de mort a-t-elle été définitivement abolie en Belgique ?
a. En 1996 b. En 2005 c. En 1948
4. Quel est le premier pays de monde ayant aboli la peine de mort ?
a. Le royaume de Tahiti, en 1824
b. Le Grand-duché de Toscane en 1786.
c. La République populaire de Chine, en 2020
5. Combien de libertés sont garanties par la constitution Belge ?
a. 12 dont la liberté de circulation
b. 14 dont la liberté de pétition
c. 15 dont l'inviolabilité du domicile
d. 14 dont la liberté du port d'armes



Réponse en page 27

Réflexion et introspection de confinement en trois temps Deuxième temps : ensuite la musique

Nous poursuivons la publication de la réflexion de Michel Mainil qui nous apporte une vision du jazz, expression musicale qui a marqué une évolution musicale importante pour la compréhension du mélange des cultures.

Ensuite la musique...

Et si le jazz permettait d'imaginer une situation critique sous un autre regard ? Pour quiconque est un tant soit peu mélomane, le jazz, c'est un peu comme la marge, le monde d'à côté. Néanmoins, plusieurs études révèlent qu'au contraire de musiques plus « actuelles » comme le rock, ceux qui goûteront au jazz continueront à l'aimer durant toute leur vie. Une des rares musiques avec l'opéra et le classique où la mode n'a guère d'emprise.

Malgré cela, devenir amateur de jazz requiert une démarche. Musicalement, j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs reprises au sein d'un cycle de conférences données par le trompettiste et pédagogue Richard Rousselet et au moins deux

points me semblent intéressants à partager : l'effort à faire pour le découvrir et le souvenir de la première rencontre...

Personnellement, c'était à l'âge de 16 ans. Mon oncle, organiste amateur, dirigeait un orchestre de bal et il m'arrivait d'assister aux répétitions où, l'un des musiciens me prêta quelques vinyles de Duke Ellington, Miles Davis et John Coltrane. J'en fus bouleversé. Très vite, je délaissai mes disques de Pink Floyd et Led Zeppelin pour m'intéresser au jazz. Toutes les semaines, j'empruntais des microsillons au hasard du rayon jazz de la Médiathèque, me forgeant peu à peu une culture en la matière. Cette passion n'a jamais cessé depuis lors.

La suite, on la connaît. Le jazz m'a donné envie d'apprendre un instrument. Ce sera le saxophone et la clarinette. Parcours classique en académie puis au Séminaire de Jazz du Conservatoire de Liège. Premiers engagements au sein du big band de Jack Gondry à Nivelles et, à ce jour, toujours actif dans de nombreux projets, en Belgique comme à l'étranger.

Que peut donc bien pousser un gamin de 16 ans à s'intéresser au jazz à un point tel que, quarante ans plus tard, cette passion est et restera toujours au centre de ses intérêts artistiques ? Aujourd'hui encore, cela reste un mystère. Mystérieux comme le jazz. Intrigant comme les notes bleues...

Le jazz, dont le centenaire officiel a été fêté en 2017 a vu le jour aux Etats Unis à la fin du 19^{ème} siècle et a sans conteste révolutionné le monde musical.

Puisant dans les racines africaines et un métissage avec la culture européenne, il reste toujours d'actualité. Il a été reconnu comme Patrimoine Mondial Immatériel par l'Unesco en 2011.

On estime l'arrivée des premiers esclaves africains aux Antilles vers 1510, soit moins de 20 ans après que Christophe Colomb ait « découvert » l'Amérique.

Originaires d'Asie, les Amérindiens s'étaient installés sur le continent bien avant son arrivée. Peu à peu, ils allaient être décimés dans le but de s'approprier leurs terres.

Dès 1511, sous prétexte de protéger les derniers esclaves amérindiens qui subsistent encore et tandis que la main d'œuvre européenne n'accepte pas les conditions de travail abrutissantes dans les champs, différents états autorisent l'importation à grande échelle de Nègres, jugés plus solides et plus résistants que les Amérindiens. De l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Australe, on estime à 42 millions le nombre de victimes sur l'ensemble des traites jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle.



Ainsi, en 1619, le premier navire négrier dépose sa cargaison de « bois d'ébène » en Virginie, inaugurant une société esclavagiste qui durera près de quatre siècles. Pour exemple, on dénombre encore quelques 5 millions d'esclaves en 1870, soit 13 % de la population.

Cette tragédie allait pourtant être le terreau d'un brassage culturel particulièrement riche et déclencher un choc de culture. D'un côté, les influences africaines (vocales et rythmiques car les esclaves n'avaient que leurs voix, mains et pieds pour s'exprimer), de l'autre, les influences musicales européennes populaires (marches, mazurkas) et plus « savantes » comme la musique classique ou liturgique.

Des fanfares ou des orchestres d'harmonie allaient bientôt commencer à déambuler dans les rues avec des instruments rutilants, principalement des cuivres, bois et percussions. Tout cela allait inspirer la population noire et fortement influencer la musique populaire.

C'est à la Nouvelle Orléans que va naître une des musiques les plus importantes du XXème siècle : le jazz. Plus précisément dans le bouillonnant quartier de Storyville, croisement culturel où alcool, jeu et prostitution font bon ménage. Peu à peu, fanfares et autres *brass band* allaient se transformer en petits orchestres pour gagner les bouges et autres lieux de plaisir de ce quartier enfiévré. La plupart des instruments utilisés dans la Vieille Europe allaient entrer dans les bars.

Un seul instrument allait voir le jour lors de cette étonnante aventure musicale : la batterie, combinaison de différentes percussions. C'est le seul instrument que le jazz ait amené, et ce pour des raisons pragmatiques d'économie. Un seul batteur pouvait remplacer quatre ou cinq percussionnistes de rue, réduisant ainsi l'espace dévolu aux artistes sur l'estrade et le cachet à payer.

Par ses sonorités nouvelles et son processus d'improvisation, le jazz, né dans une période de souffrance et de déchirure, deviendra la musique à la mode jusqu'au milieu des années 50.

Dès les origines du jazz, on pourra observer les filiations de cette musique en au moins trois catégories :

Le travail avec les *worksong*. Ces chants de labeur étaient destinés à soutenir les travaux harassants menés par les esclaves.

La religion avec les gospels ou negro spirituals. Chantés essentiellement dans les Eglises, ils représentaient une forme musicale de résistance envers l'Amérique raciste.

Le désespoir avec le blues. Forme musicale bien connue où le chanteur exprime sa tristesse et sa mélancolie. Si l'origine du mot jazz est très incertaine, le mot

Blues serait tiré de l'expression *Blue devils*, littéralement « diables bleus » qui en argot noir-américain signifie *avoir les idées noires*.

Le blues, ancêtre direct du jazz, allait utiliser un système musical assez unique toujours d'actualité dans quasiment toute la musique de jazz : la mise en valeur des notes bleues ou *Blue Note*.

L'Amérique est née dans la violence, personne ne va le contester.

Il faudra attendre 1865 pour que soit votée, après maints rebondissements, la Loi d'Emancipation permettant de libérer « toute personne asservie » et 1966 pour qu'Edward Brooke soit le premier sénateur noir élu.

Au moins deux catégories d'individus ont lutté pour l'égalité des Noirs : les sportifs et les jazzmen.

Citons simplement les prises de positions engagées de Mohamed Ali, le sprinteur Tommie Smith qui recevra sa médaille le poing levé ou, plus récemment, Colin Kaepernick s'agenouillant durant l'hymne national américain.

Osons espérer qu'au-delà de la vague d'indignation qu'il a suscité, l'homicide de George Floyd puisse engendrer un questionnement sur l'égalité auprès des autorités américaines. Parions sur le bon sens des responsables politiques malgré l'inconséquence manifeste du dernier Président.

A l'échelle du jazz, le pianiste et compositeur de génie Duke Ellington, est l'exemple type de la reconnaissance des afro-américains pour au moins trois raisons :

1. Sur le plan musical, il a permis de sortir de l'image du noir primitif qui a « ça dans le sang ». Il est l'auteur d'un immense travail d'écriture, près de 1800 compositions dont beaucoup pour grand orchestre. Son travail est une des pierres fondatrices de la musique moderne du 20^{ème} siècle
2. Il n'a eu de cesse de toujours se remettre en question, du ragtime au jazz moderne. Allant même jusqu'à explorer le free-jazz, il n'a jamais cessé de faire évoluer sa musique, entraînant avec lui ses fidèles musiciens pendant près de 50 ans.
3. Enfin, la question de la légitimité. Son art est une pensée artistique à part entière. Il n'y a rien qui puisse le comparer aux blancs.

Pourquoi d'ailleurs distinguer un noir d'un blanc par le terme afro-américain ? Cette notion n'aurait de sens que si les européens de souche étaient qualifiés de membres de la communauté euro-américaine. Et bien que l'origine de son appellation est tout autre, la Maison Blanche pourrait être rebaptisée Maison Présidentielle...

Michel Mainil

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons
de la Laïcité)**

Réponses de la page 23 : paix, liberté et droit de l'homme

1. Quels belges ont reçus le prix Nobel de la paix ?
 - a. Henri La Fontaine (en 1913)
 - c. George Pire (1958, plus connu sous le nom de Père Pire)
 - h. Auguste Beernaert (1909)
2. Les premières chartes des droits de l'homme ont existé :
 - a. En Perse, en 539 avant notre èreUne tablette appelée le cylindre de Cyrus, premier roi de l'ancienne Perse, est reconnue comme première charte des de l'homme
3. En Belgique, en quelle année la peine de mort a-t-elle été définitivement abolie en Belgique ?
 - b. En 2005. Le pouvoir constituant insère dans la Constitution un article 14 bis abolissant définitivement la peine de mort du droit belge.
4. Quel est le premier pays de monde ayant aboli la peine de mort ?
 - b. Le Grand-duché de Toscane en 1786.
5. Combien de libertés sont garanties par la constitution Belge ?
 - b. 14 dont la liberté de pétition.

Musique : un peu de jazz ?

1. Le centenaire officiel du jazz a été fêté :
 - a. En 1997 b. En 2017. c. En 1978
2. Les personnes suivantes sont-elles des jazzmen ?
 - a. Miles Davis b. David Copperfield c. John Coltrane c. Michel Legrand d. Michel Mainil
3. Qui a composé « Un américain à Paris » ?
 - a. Léonard Bernstein b. George Gershwin c. Galt MacDermot
4. Quel instrument de musique ne peut interpréter du jazz ?
 - a. Le vibraphone b. La harpe c. Aucun d. La flûte traversière
5. Qui a composé « Porgy and Bess » ?
 - a. Léonard Bernstein b. George Gershwin c. Aaron Copland



Réponses en page 31

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Repas d'entre les Fêtes à emporter : Une aventure dans la bonne humeur et la convivialité





Les bénéfices dégagés ont permis l'achat d'un ordinateur portable dédié tant au télétravail de notre permanente animatrice qu'à nos activités futures.

Morlanwelz Balade laïque

Un groupe FaceBook réservé à nos membres

Vous êtes déjà nombreux à avoir rejoint notre page Facebook, opérationnelle depuis trois ans.

La situation créée par la pandémie nous a fait aussi prendre conscience que la suspension des diverses activités au sein de notre maison nous prive des moments de rencontres, d'échanges, de débats et de réflexions que nous partageons.

D'où l'idée de créer un groupe réservé aux membres dont l'objectif est de pouvoir maintenir, par-delà la pandémie, des relations amicales et conviviales entre la Maison de la Laïcité et ses membres.

Ceux qui le souhaitent pourront alors partager dans notre groupe des articles, séquences humoristiques ou encore des photos d'activités passées ou de leurs créations récentes ou lors de nos ateliers (montages floraux, aquarelles).

Chacun est libre de quitter le groupe ou d'y revenir.

Seule condition : marquer son accord sur les règles de fonctionnement publiées sur notre page et reprises ci-dessous :

1. Liberté de contenu

Les membres du groupe sont libres de publier des contenus, mais dans le respect des valeurs laïques et dans un esprit de convivialité. Les propos racistes ou xénophobes, par exemple, sont proscrits.

2. Respectez la confidentialité de tous

Les membres s'engagent à ne pas diffuser en dehors du groupe les publications ou photographies d'un membre sans son accord.

3. Un modérateur

Un modérateur veillera à maintenir un esprit amical et à assurer le respect entre les intervenants. Il se réserve le droit de supprimer une publication qui enfreindrait l'une des règles du groupe.

Pour nous rejoindre, il suffit de rechercher « Morlanwelz balade laïque » sur Facebook et de cliquer sur « Rejoindre le groupe ».

Groupes



Morlanwelz balade laïque

Groupe · 6 membres

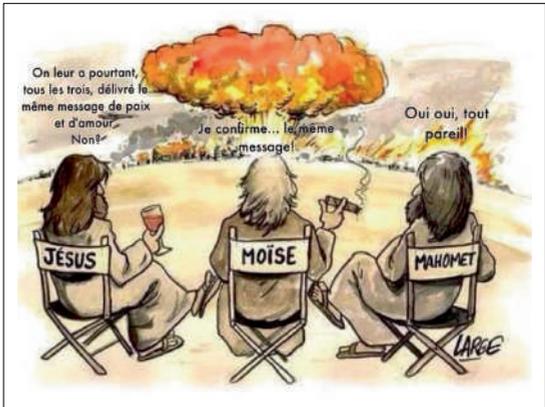
Bienvenue dans notre groupe créé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz ...
Membre depuis janvier 2021



Réponses de la p.27 : musique un peu de jazz ?

1. Le centenaire officiel du jazz a été fêté :
- Réponse dans l'article « Ensuite la musique »
2. Les personnes suivantes sont-elles des jazzmen ?
 - a. Miles Davis
 - c. John Coltrane
 - d. Michel Legrand
 - e. Michel Mainil
3. Qui a composé « Un américain à Paris » ?
b. George Gershwin
4. Quel instrument de musique ne peut interpréter du jazz ?
c. Aucun (le jazz est un genre musical ; il peut donc être interprété par n'importe quel instrument mais certains sont peu compatibles avec les suites d'accords jazz. Ex : la cornemuse et la pompe à vélo)
5. Qui a composé « Porgy and Bess » ?
a. George Gershwin

Quelques réflexions à méditer



Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.

Françoise Dolto

Société sans contact ?





**Notre apéro musical
organisé à la Maison de la
Laïcité lors de la soumonce
générale de Morlanwelz
n'aura pas lieu en 2021**

Habitué à nous rencontrer pour rire et danser grâce à la petite équipe de musiciens qui anime depuis 6 ans cet apéro, il nous faut nous résigner à

attendre 2022 pour que tambours, caisses, musique, sonnaille des apertintailles et martèlement des sabots fassent à nouveau vibrer nos corps en partageant ces moments de communion profane que sont chaque instant de notre folklore carnavalesque.

6 ans que nous partageons le repas « Vol-au-vent, riz ou purée » avant de nous disperser dans Morlanwelz pour partager, parfois jusqu'au petites heures l'ambiance de la soumonce générale costumée.

**Alors ... Pourquoi pas un
« Vol-au-vent, purée - dessert » à emporter ?**

**La Maison de la Laïcité vous propose
le repas de soumonce générale à emporter ou à livrer
le samedi 13 février de 10 à 12h.**

Prix : 15 € (moins de 12 ans : 9 €)

Ce plat est livré sous vide donc facile à réchauffer.

Outre le plaisir du repas, vous participerez au soutien financier qui nous permet d'assurer les frais fixes que, même sans activités, nous devons assumer.

Réservation au plus tard pour le lundi 8 février en renvoyant le bulletin d'inscription en annexe page 2.

- par courrier postal
- par mail : laicite.mlz@hotmail.com
- par dépôt dans notre boîte aux lettres.

Indispensable de confirmer par virement au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'ASBL Maison de la Laïcité – Morlanwelz. Mentionner " repas soumonce - noms et nombre de personnes".

Distribution assurée dans les règles sanitaires Covid.